nances pour examiner les comptes de l'ancienne municipalité. Rôle difficile pour cette sous-commission qui sera obligée de constater qu'on a indignement calomnié l'administration de M. Lagache en l'accusant d'avoir accru de je ne sais combien de millions les charges des contribuables. Il va falloir en rabattre à la grande surprise et peut-être au grand mécontentement de ceux des électeurs qui se sont inspirés de ce mauvais bruit pour opérer notre récente révolution municipale.

Les commissions ont été nommées, et grâce à une heureuse proposition du citoyen adjoint Lepers, le dépouillement des scrutins a été très promptement enlevé. A noter le maintien de M. François Roussel comme admistrateur des Hospices. Ce choix heureux pourrait faire croire qu'il y a une tendance à la modération en ce qui touche l'hospice et l'hôpital. Cependant une proposition de laïcisation du Bureau de bienfaisance, de l'hospice et de l'hôpital, a été plus tard renvoyée aux Commissions compétentes.

La composition de la commission scolaire témoigne d'un fâcheux esprit d'exclusivisme. L'ancien Conseil était mieux inspiré et plus libéral quand il y faisait entrer des hommes de toute opinion et de toute croyance.

L'épidémie de variole qui sévit cruellement dans certains quartiers a amené M. Coupez à demander l'achat d'une étuve de désinfection. Déjà, dans l'ancien Conseil, M. le docteur Derville avait émis la même proposition et la question a fait tout récemment l'objet d'une intéressante étude de M. le docteur Butruille devant la commission cantonale d'hygiène. Le Conseil municipal pourra s'en inspirer. Nous lui demandons d'agir vite. C'est ce qu'il y a de plus urgent parmi les nombreuses réformes proposées dans cette séance.

Car il y en a eu beaucoup : il y en a même eu trop ! On pourra s'en assurer au compte-rendu. Presque *tout* le programme de Lyon y a passé. Il était visible qu'on s'était partagé les rôles. On était désireux de montrer aux électeurs qu'on est déterminé à faire beaucoup de besogne. Nous souhaitons que cette besogne soit utile à la ville de Roubaix, mais tant de précipitation nous inquiète. S'est-on demandé combien il faudrait de temps pour étudier et mener jusqu'au bout les projets considérables mis ainsi en avant pendant l'espace d'un quart d'heure ?

ALFRED REBOUX.

L'« AVENIR » s'est mis en assez mauvaise posture dans sa polémique contre le Syndicat de l'Industrie roubaisienne et la Confrérie de Notre-Dame de l'Usine. Il a attaqué et injurié à outrance; sur la foi de mauvais renseignements, il a beaucoup affirmé; mais il n'a pu jusqu'ici donner les preuves qu'on lui demande avec insistance et il en est réduit à ne plus oser publier tous les démentis qu'on lui inflige.

Et parce qu'il pas n'est pas heureux, *l'Avenir* s'en prend au *Journal de Roubaix*.

Vieille habitude d'ailleurs dans le parti dont il est l'organe et dont les derniers débris ne savent même pas s'effondrer et disparaître en silence. Quand il leur arrive quelque chose de désagréable, à ces débris croulants, c'est toujours à nous qu'ils s'en prennent !

Cette fois, la querelle est tout à fait grotesque.

Il parait que j'ai le tort — et on me le déclare ce matin sous une forme très solennelle — d'accueillir les lettres par lesquelles des patrons et des ouvriers roubaisiens signifient à *l'Avenir* qu'il est aussi mal renseigné que possible et de refuser la publicité du *Journal de Roubaix* aux attaques de *l'Avenir* contre des institutions et des personnes à mon avis très respectables.

Depuis quand et en vertu de quel nouveau Code de la presse, un journal est-il obligé de reproduire la polémique d'un adversaire ?

S'il s'agissait dans le débat d'une question *personnelle* à l'un de ses rédacteurs, *l'Avenir* aurait raison ; nous aurions le devoir d'accueillir les explications de l'intéressé sur les points le touchant dans sa personne, dans son honneur, dans ses intérêts. Nous irons plus loin. Si *l'Avenir*, au lieu de discuter dans le vague et de procéder par insinuations, opposait des documents et des faits précis aux démentis qui pleuvent chez lui, nous serions encore moralement obligés de le dire à nos lecteurs. *L'Avenir*, lui, ne le ferait pas pour nous ; mais nous l'avons déjà fait et nous le ferions encore pour lui.

Telle n'est pas la situation. La personnalité de l'auteur des articles n'est pas en cause et nous attendons toujours les pièces probantes que *l'Avenir* aurait dû, selon nous, avoir entre les mains avant de s'engager dans cette campagne.

Que s'est-il passé en réalité ? *L'Avenir* a longuement parlé du syndicat de l'Industrie et de la Confrérie de Notre-Dame de l'Usine ; nous en avons parlé aussi et nous avons examiné ce que valait le grand grief de *l'Avenir* et de M. Moreau, grief qui se résume tout entier dans cette affirmation qu'on porterait atteinte à l'indépendance et aux convictions intimes des ouvriers. Nous avons dit notre pensée à ce sujet, et nous constatons en passant qu'on n'a encore rien trouvé à répondre au point de vue particulier sous lequel nous avons voulu considérer cette œuvre, ou, si l'on aime mieux, cet essai d'amélioration sociale. Une objection fondamentale soulevée par nous et basée sur des chiffres précis est restée sans réponse, bien que nous l'ayons reproduite plusieurs fois et qu'elle ait été opposée ensuite directement à *l'Avenir* par certains de ses correspondants ; un collaborateur d'un journal parisien, le *Matin*, l'a reproduite à son tour sans que *l'Avenir*, ni M. Moreau aient pu y répliquer un mot.

Quoi qu'il en soit, *l'Avenir* et nous avons fait en tout ceci œuvre de journalisme. Si lui se trouve dépourvu d'arguments décisifs, nous n'avons pas, nous, dépassé notre droit en faisant connaître à nos lecteurs des documents venant à l'appui de nos observations.

L'Avenir, que cela semble indigner si fort, pourrait-il nous citer, dans la douzaine de journaux qu'on nous a opposés depuis vingt ans (sans oublier le très éphémère *Roubaix-Tourcoing*), celui qui ait jamais songé à reproduire nos critiques contre ses amis, contre leurs actes, contre leurs opinions ?

Est-ce qu'il y a un mois à peine, *l'Avenir* lui-même donnait à son public nos commentaires sur les lettres de M. Henri Deschamps, lettres qu'il publiait pourtant à titre de documents, comme nous publions aujourd'hui celles des patrons et des ouvriers mis en cause à propos de Notre-Dame-de-l'Usine ?

De quel front ose-t-il aujourd'hui exiger de nous ce que ni lui ni les autres n'ont jamais consenti à faire?

Et puisqu'on commet l'imprudence d'écrire le très gros mot « de dignité professionnelle, » *l'Avenir pourrait-il nous dire ce* qu'il faut penser de la « dignité professionnelle » d'un journal qui se refuse à publier les réponses *personnelles* et non injurieuses des gens qu'il attaque ; ce qu'il faut penser aussi de la « dignité professionnelle » d'un journal qui, ayant publié les mêmes articles dans deux éditions paraissant sous des titres différents — le *Progrès* et *l'Avenir* par exemple — ne reproduit que dans une seule de ces éditions les démentis des personnes qu'il a diffamées, de telle sorte que la plus grande partie de ses lecteurs ignorent encore la réplique des intéressés?

Et maintenant, nous laissons *l'Avenir* à son débat difficile contre ceux de nos concitoyens librement syndiqués en vue d'institutions qui ne sont peut-être pas encore parfaites en tous points, mais qui ont, à nos yeux, le grand mérite de témoigner d'un désir sincère de modifier une situation sociale et économique assurément peu satisfaisante.

Nous le laissons aussi aux prises avec les ouvriers non syndiqués qui le mettent en demeure, de leur côté, de prouver comment et en quoi leur indépendance et leur liberté sont atteintes par des syndicats dont ils ne sont pas, dont ils ne veulent pas faire partie et qui ne s'occupent ni d'eux ni de leurs affaires.

ALFRED REBOUX.

L'école nationale de musique sera inspectée aujourd'hui par un des membres les plus éminents de l'école française, M. Théodore Dubois, grand prix de Rome de 1861.

La cantate qui valut à M Dubois cette éclatante victoire, parmi tant de concurrents de valeur, tels que MM. Anthiome, Salomé et Constantin, était absolument remarquable et dépassait sensiblement le niveau ordinaire des œuvres de ce genre. Le sujet choisi était *Atala*, poème de M. Roussy d'après Chateaubriand. — *La Revue* et *Gazette Musicale* de l'époque fut très élogieuse pour le jeune compositeur : « M. Dubois, disait-elle, a tiré excellent parti » des situations; son prologue instrumental est d'un » style excellent, d'un coloris gracieux et tendre; ses » morceaux de chant ont le tour mélodique et se distinguent par une certaine liberté qui annonce le » maître. »

On ne pouvait mieux dire et M. Théodore Dubois a tenu toutes les promesses de sa première œuvre lyrique.

Il nous souvient du plaisir que nous avons éprouvé en écoutant la *Guzla de l'Emir*, un acte donné à l'Athenée en 1873. Cet ouvrage charmant, délicat, distingué comme mélodie autant que comme recherches harmoniques, obtint le plus vif succès.

Depuis, M. Dubois a donné au grand-opéra la *Farandole*, un délicieux ballet admirablement écrit, bientôt suivi par un drame lyrique, *Aben-Hamet*, ou la phrase musicale, toujours délicate et harmonieuse, est soulignée par une orchestration d'une richesse et d'une science remarquables.

M. Dubois, premier prix d'orgue, a composé beaucoup de musique religieuse; dans le genre sacré, son grand *Oratario*, les *Sept paroles du Christ*, peut être donné comme un modèle magnifique; tout y est ample, grandiose comme le grand drame évangélique dont le compositeur reproduit les phases douloureuses et surhumaines.

Nous saluons en M. Théodore Dubois un des grands compositeurs de notre époque, pourtant si fertile en talents remarquables, et nous lui exprimons toute notre admiration pour ses belles œuvres passées, présages certains d'autres glorieux succès. RÉMY.

La Société artistique offrira à ses visiteurs le dimanche 29 mai, de quatre à six heures, son troisième *concert-promenade*.

Deux excellents artistes, professeurs à l'Ecole nationale de musique de Roubaix, Mlle Roussiez, pianiste, et M. Brisy violoncelliste, s'y feront entendre dans les plus beaux morceaux de leur répertoire.

Mlle Roussiez exécutera *Le Tourbillon* de Ritter, *Venezia-e-Napoli* de Liszt et une *Valse-Caprice* de Strauss-Philipp. Puis M. Brisy, accompagné par Mlle Roussiez donnera une *Rêverie* de Dunkler, une *Berceuse* de B. Godard et *Souviens-Toi* de Tourey.

Sans nul doute ce programme charmant attirera de nombreux amateurs, et obtiendra le plus vif succès.

Distribution des récompenses décernées par le Ministre de l'Intérieur. — Nous avons relaté, sous ce titre, la distribution de récompenses pour belles actions, faite mercredi, à onze heures et demie, à l'Hôtel-de-Ville, par M. le secrétaire-général de la Préfecture, remplaçant M. le Préfet. Sur la liste qui nous a été remise, un nom a été omis par erreur : celui d'un garçon de 13 ans et demi, Camille Decrits, apprenti menuisier, demeurant à Roubaix, chez ses parents, à l'estaminet de la *Ville de Wattrelos*, Grande-Rue.

Le Ministre de l'Intérieur a décerné à ce tout jeune homme une mention honorable, pour plusieurs sauvetages accomplis par lui avec un rare courage.

En 1889, à l'âge de onze ans à peine, et à deux époques différentes, il retirait du canal, près du pont du cimetière, un petit garçon de 9 ans, et une fillette de 8 ans. Pendant l'hiver de 1890, à douze ans, il sauvait au même endroit, au péril de sa vie, un garçon d'une dizaine d'années, qui allait disparaître sous la glace.

La Société des Sauveteurs du département du Nord a voulu honorer la valeur de Camille Decrits, en l'inscrivant, malgré son jeune âge, au nombre de ses membres. Le 23 décembre 1891, elle lui remettait solennellement un diplôme d'honneur.

L'école de natation. — M. le Maire de Roubaix a annoncé, vendredi soir, au Conseil municipal que l'école de natation serait ouverte dès dimanche. La mesure est digne de toute approbation. Elle s'imposait dans ces jours de température sénégalienne.

Jeudi vers quatre heures et demie, la *Fanfare du Point Central* de Tourcoing est venue offrir une sérénade à la société chorale *l'Union des Travailleurs*, lauréate du concours de Belleville.

M. Henri Lecomte, secrétaire de la Fanfare, a, en termes excellents, félicité *l'Union des Travailleurs* des succès par elle obtenus et a remis au président une magnifique couronne.

M. Lardinois, président de *l'Union des Travailleurs* a, en quelques mots, remercié la *Fanfare du Point Central* de sa démarche gracieuse et a bu à l'union des villes de Roubaix et Tourcoing.

Sous l'habile direction de son chef, M. Brutin, la fanfare avait exécuté dans la perfection, la *Marseillaise* et un brillant pas redoublé.

La « ducasse » du Coq-Français. — La ducasse du Coq-Français a été favorisée par un temps splendide. *Le cas est rare*, parait-il. Les promeneurs *ont* été fort nombreux, et les forains, les cabaretiers ont dû faire d'excellentes recettes.

La grève des tisserands de la Société anonyme, rue de Soubise. — Voici la lettre qui a été envoyée aux patrons par leurs ouvriers, le premier jour de la grève :

« Roubaix, le 25 mai 1892.

» *Monsieur le Directeur du tissage de la Société anonyme, établissement de la rue de Soubise.*

» Tous les ouvriers du tissage réunis ont l'honneur de vous envoyer cette lettre, pour vous exposer les réclamations suivantes, sur plusieurs articles mis en baisse, depuis un certain temps.

1° D'abord sur les articles 6 lames, nous réclamons pour les gros, que cela soit payé comme l'ancien prix, c'est-à-dire au prix des mélangés de fines laines, soit 2 c. sur chaque largeur de métier ; 2° Pour les carreaux en gros, 2 c. également sur toutes les largeurs ; 3° Pour les popelines, 2 c. également sur toutes les largeurs ; 4° Pour les tours Anglais, 2 c. également sur toutes les largeurs ; 5° Armures, Jacquart, en gros, 2 c. également sur toutes les largeurs.

» Nous espérons, Monsieur le directeur, que vous daignerez donner suite à nos justes réclamations, et confiants dans votre intégrité, nous attendons des réponses par écrit, soit par voie d'affichage dans l'atelier, ou sur la grande porte en dehors, et le plus tôt sera le mieux, pour vous, comme pour nous, car nous ne sommes pas des gens à trainer les rues mal à propos, mais bien d'honnêtes travailleurs, qui réclament leur salaire pour pouvoir nourrir leur famille honnêtement.

» *P. S.* — Nous vous envoyons cette lettre pour éviter de faire des victimes pour les ouvriers. »

Voici la réponse des patrons :

« Roubaix, le 27 mai 1892.

« Nous répondons à la réclamation qui nous est présentée par nos ouvriers tisserands, en contestant que nous ayons baissé les prix de plusieurs articles depuis un certain temps ; *nos tarifs n'ont pas été changés, ils sont les mêmes depuis plusieurs années.*

» Les gros, pour lesquels ils réclament, sont des *articles nouveaux* que nous n'avions jamais faits dans notre tissage ; ils ont été commencés il y a 8 mois environ ; nous avons appliqué des prix dès le début, *qui n'ont pas varié depuis qu'ils sont en vigueur, et pour lesquels il ne nous a jamais été fait de réclamations.*

» Nous regrettons de ne pouvoir augmenter les prix de ces articles, et nous les maintenons tels qu'ils sont, parce que nous les trouvons suffisants, et qu'ils permettent de se faire une bonne journée en pleine marche.

» Nous avons l'espoir que nos ouvriers comprendront notre détermination, étant donné la mauvaise marche des affaires et les difficultés que nous avons pour alimenter le tissage et leur procurer du travail; *la meilleure preuve est que nous avons plus de 150 métiers arrêtés depuis quelques temps.*

» Nous ajoutons qu'il aurait été plus sage et plus correct de leur part de nous faire leur demande d'augmentation de salaires, avant que d'arrêter brusquement le travail. »

Il semble résulter de ces documents, et des renseignements que nous avons pris, que la réduction dont se plaignent les ouvriers de la Société Anonyme, n'est pas due à une diminution de tarif, mais à un manque de travail.

Un certain nombre d'ouvriers ne travaillent qu'avec un métier, au lieu de deux. Les patrons semblent avoir préféré assurer à tous leurs ouvriers un salaire un peu réduit, plutôt que de renvoyer ceux qu'on ne pouvait pas occuper.

Si le nombre des ouvriers avait été diminué dans la proportion du nombre des métiers arrêtés, ceux qui seraient restés auraient pu continuer à gagner leur salaire habituel.

Samedi matin, une nouvelle délégation d'ouvriers s'est présentée : les patrons ont confirmé la réponse dont on vient de lire le texte.

Un cabaret saccagé au Fort Cordonnier. — *Une rixe entre gendarmes, agents de police et conscrits.* — Jeudi après-midi, vers trois heures et demie, MM. Jean Bajeart, Achille Leroy, Eckmon, Ghislain, Charles Dhont, Adolphe Mathon, entraient dans un estaminet du Fort Cordonnier, chez Mlle Maria Seine, rue de Luxembourg.

Après qu'ils eurent vidé plusieurs verres chacun, la cabaretière, voyant leur état d'ébriété, les invita à sortir. Les jeunes gens ne tinrent pas compte de cette observation et, comme on refusait de les servir, ils se placèrent au comptoir, disant qu'ils étaient maitres de l'établissement. Une discussion s'engagea et ils insultèrent grossièrement la cabaretière. Celle-ci alla avertir les agents du poste de la rue des Arts. Pendant ce temps les cinq conscrits brisèrent tout ce qui se trouvait à leur portée, et entr'autres choses : deux tables de marbre d'une valeur de 40 francs, des lampes, des chaises et des verres.

Quelques instants après, arrivèrent les agents Corman et Paris. Un rassemblement d'environ 500 personnes s'était formé devant le cabaret. En ce moment, Jean Bajeart était seul dans l'établissement. A la vue des agents, celui-ci leur cria : « *Vous êtes trop petits pour me faire sortir, je vous casserai plutôt la g...!* » Bujeart, doué d'une force herculéenne leur opposa une vive résistance. Les agents allèrent chercher du renfort au poste et avertirent la gendarmerie.

Trois gendarmes et des agents, se rendirent rue du Luxembourg. A leur arrivée, Bajeart, à moitié dévêtu, se battait, sur la chaussée avec des personnes du voisinage qui l'engageaient à s'en retourner chez lui.

Les gendarmes invitèrent Bajeart à les suivre. Celui-ci s'y refusa, disant : « *Je me f... des gendarmes et de la police; le premier qui avancera, je lui casserai la g...* »

Les gendarmes voulurent l'empoigner, mais le conscrit, furieux, se rebella. Une lutte acharnée s'engagea, dans laquelle les trois gendarmes reçurent force coups et furent mordus aux mains. L'un d'eux a eu l'ongle du pouce de la main droite arraché. Force resta aux représentants de l'autorité qui parvinrent à le ligotter solidement et à l'écrouer à la prison de la gendarmerie de la rue des Arts.

Les gendarmes se rendirent de nouveau sur les lieux et se mirent à la recherche des autres forcenés. Ils allèrent chez Leroy qui habite le fort Cordonnier. Ils l'invitèrent à se rendre à la gendarmerie. Il refusa. Les gendarmes l'empoignèrent, mais il leur opposa une énergique résistance.

Un monteur de chaines, Jean-Baptiste Verhaeghem, de la rue de Béthune, qui se trouvait chez lui, s'opposa à son arrestation. Ils furent tous les deux écroués ainsi que Charles Dhont qui avait proféré des menaces contre la cabaretière

Les quatre individus seront dirigés sur Lille. Les deux autres ont été laissés en liberté provisoire.

Un ignoble personnage. — Dans la matinée de mercredi, vers huit heures, un tisserand du nom d'Henri Lemaire, marié et père de famille, habitant la cour Castel, rue de Croix, commettait un outrage public à la pudeur en pleine rue d'Hem, avec cette circonstance aggravante qu'il ne se trouvait pas en état d'ivresse. Deux préposés des douanes, MM. Collin et Cambeur, qui passaient au même moment, constatèrent le flagrant délit. Ils se disposaient à arrêter l'ignoble individu, mais celui-ci prit la fuite. Ce n'est *qu'après une chasse en règle qu'ils* réussirent à l'atteindre. Ils s'empressèrent alors de le conduire au dépôt de sûreté du 3e arrondissement.

Un singulier escroc. — Un individu disant se nommer Arthur de Cort, représentant de commerce, agent de la compagnie d'assurances *West-Flandria*, ayant habité simultanément à Coolkerke (Bruges-Bassin), et à Lille, place de la Gare, 14, vient de se rendre coupable d'un vol commis dans des circonstances particulièrement curieuses.

Spectateur assidu du cirque Lenka, de passage à Roubaix, il avait réussi assez adroitement à lier conversation avec plusieurs habitués de l'Hippodrome.

Quelques personnes désireuses de laisser à Mme Lenka, directrice du cirque, un agréable souvenir de son passage à Roubaix, manifestèrent l'intention d'ouvrir une souscription à cet effet.

Le sieur de Cort, on ne sait trop comment, se mit à la tête de cette liste, recueillit le plus d'argent qu'il put, et... disparut de la circulation ; il n'avait heureusement encore recueilli qu'une vingtaine de francs environ.

Quelques Roubaisiens qui l'avaient aidé à trouver des signatures, ont porté plainte contre ce malhonnête personnage pour dégager leur responsabilité.

Un vol de tissus avec escalade et effraction. — Dans la nuit de jeudi à vendredi, des voleurs se sont introduits par escalade et effraction, dans une maison de la rue de France, occupée par M. D..., qui y tient un magasin d'étoffes. Ce dernier, réveillé en sursaut par le bruit insolite qu'il entendait au rez-de-chaussée descendit en toute hâte de sa chambre à coucher, un revolver à la main, et mit en fuite les malfaiteurs. Mais ils avaient déjà eu le temps d'enlever plusieurs lots de marchandises, représentant une valeur d'environ 500 fr.

Le vol de la rue de France. — Dans la soirée de vendredi, vers neuf heures, M. Huyghe, inspecteur de la sûreté, accompagné des agents Berte et Réville, a retrouvé les marchandises volées au préjudice de M. Delmaire-Numa, rue de France. Ces marchandises étaient cachées dans un terrain vague, quai de Gand, et recouvertes de sable. Pendant que M. Huyghe revenait au poste afin d'en ramener d'autres agents dans le but de pincer la bande toute entière, les voleurs arrivèrent pour reprendre les marchandises. Mais ils se trouvèrent en présence des agents Berte et Réville qui les poursuivirent à travers champs. Malheureusement, cette chasse fut infructueuse.

Une rébellion en règle. — Dans l'après-midi de vendredi, l'agent Lamarque, de service rue de Blanchemaille, était requis par Mme Desmet, cabaretière. Un tisserand, Louis B..., était entré ivre chez elle, et voulait encore qu'on lui servit à boire. L'agent l'invita à sortir de l'établissement, mais il fut très mal reçu : il gratifia M. Lamarque d'une épithète grossière, puis ajouta qu'il lui ferait son affaire quand il la retrouverait à la première occasion.

Sur ce, l'agent le prit par le bras, le conduisant jusqu'à la porte et le priant de rentrer chez lui : mais B... l'assaillit avec les poings, les pieds et la tête.

Il fallut bien lui mettre les menottes pour le conduire au poste, mais B... voulut mordre l'agent, puis il lui dit : « Tu ne me connais pas : tu ferais bien de me laisser aller. » L'agent le terrassa et le maintint en dépit de ces cris : « A moi la classe ouvrière ! Délivrez-moi ! »

Un enfant était allé chercher du renfort au poste du 1er arrondissement. Des agents arrivèrent bientôt qui conduisirent B... en lieu sûr.

Une saisie de poisson. — Le sous-inspecteur des denrées alimentaires, M. Leclercq, a saisi samedi 160 kilogs de poisson reconnus impropres à la consommation.

Le vol d'un porte-monnaie, dont nous avons parlé hier, a eu son épilogue. La jeune fille, auteur du vol, a été arrêtée et écrouée au 4e arrondissement.

Après avoir enlevé le porte-monnaie du monsieur en compagnie duquel elle se trouvait, dans un cabaret de la rue de l'Alma, elle était retournée chez elle, rue de la Chapelle-Carette — et elle s'apprêtait à décamper quand la police arriva. A la vue de l'agent, elle s'enfuit au cabinet d'aisances. A la lueur d'une torche, l'agent aperçut dans la lunette un porte-monnaie rouge qu'il retira et qui contenait 15 fr. 70.

La jeune fille est âgée de 23 ans : c'est une soigneuse, du nom de Louise V....

Un vol. — Quatre gamins se disputaient vendredi, Grande-Rue prolongée. Un agent s'approcha qui voulut les disperser, mais l'un d'eux accusa les trois autres de lui avoir volé 4 fr. 70. Tout le monde a été conduit devant M. le commissaire du 3e arrondissement.

Questions d'hygiène. — On a constaté vendredi, à la surface du canal, entre le pont Salembier et celui du Beau-Chêne, une dizaine de chiens noyés en complet état de putréfaction. A enlever au plus vite, si ce n'est fait déjà.

Une chute, rue de Turenne. — En jouant, vendredi soir, le petit Larivière, demeurant rue du Brandeloir, est tombé et s'est fait au front une blessure large de 3 centimètres. M. le docteur Lepers lui a donné les premiers soins.

Rapport a été dressé à la charge d'une jeune personne, pensionnaire dans un établissement de la rue de Babylone, où elle faisait un tapage qui avait provoqué certain rassemblement. La donzelle a été conduite en voiture, par le propriétaire de l'établissement, au dépôt de la sûreté — d'où elle est repartie pour Gand, son pays natal.

Infraction au règlement des chemins de fer. — Procès-verbal a été dressé à la gare, vendredi soir, à charge d'un voyageur qui était descendu du train en contre-voie.

Une rixe au couteau. — Vendredi, vers huit heures du soir, plusieurs jeunes gens étaient installés dans un cabaret du quartier du Pile. Une discussion surgit entre eux. Un client qui se trouvait dans l'estaminet s'interposa et prit fait et cause pour l'un d'eux. Comme il était ivre, les jeunes gens ne voulurent point lui répondre et s'en allèrent.

L'individu qui les avait interpellés les suivit : il leur adressa des injures et voulut les frapper

Les jeunes gens se rebellèrent et terrassèrent l'individu. Celui-ci parvint à s'échapper et, saisissant un couteau qu'il avait en poche, s'avança de nouveau. Une bagarre s'ensuivit, et l'un des jeunes gens reçut plusieurs blessures aux mains. L'agresseur prit la fuite. Les jeunes gens se mirent à sa poursuite, mais ne purent le rejoindre. Comme les blessures n'offrent pas un caractère sérieux, aucune plainte n'a été portée.

Un vol audacieux rue de la Chapelle-Carette. — Jeudi soir, vers dix heures, la porte d'entrée de l'épicerie de M. Dauwe-Parent, rue de la Chapelle-Carrette, était entr'ouverte. Trois jeunes gens, profitant d'un moment *où il n'y avait personne dans le magasin, entrèrent*, s'emparèrent d'un sac de café, à l'entrée, et s'enfuirent. Au bruit qu'ils firent, Mme Dauwe, qui était dans la salle à manger, accourut et cria : au voleur !

Un marchand de pommes de terre frites, M. Mullié, dont la baraque était installée à l'angle des rues de la Chapelle-Carrette et de la Rondelle, voyant ces individus s'enfuir, alla avertir M. Dauwe, dans un estaminet. Celui-ci rentra chez lui et constata, en effet, qu'un sac de café d'une valeur de 40 francs avait disparu.

Ils se mirent à leur poursuite, mais ne parvinrent pas à les rejoindre. La police a ouvert une enquête.

Un vol. — Vendredi après-midi, vers quatre heures, un individu entrait dans un café de la rue du Fontenoy. Il fit la connaissance d'une certaine femme qui lui enleva son porte-monnaie contenant une soixantaine de francs. La police avertie, conduisit les deux personnes devant le commissaire de quartier.

Un rassemblement considérable s'était formé, vendredi soir, vers cinq heures et demie, autour de deux femmes qui se chamaillaient, rue Bernard, et qui en étaient ensuite venues aux mains. Il fallut l'intervention de plusieurs voisins pour mettre fin à cette scène.

Un jeune garçon d'une douzaine d'années, Louis Vandecruyse, habitant la rue du Tilleul, était monté, dimanche, sur une chaise dans un estaminet, pour chanter une romance, lorsqu'il perdit pied et tomba sur le sol; dans sa chute il s'est démis l'avant-bras; après avoir reçu des soins dans la maison, il a été reconduit chez lui.

Brûlé par un tuyau de vapeur. — A l'établissement de M. Moormann, apprêteur, rue de l'Hermitage, un jeune ouvrier de 17 ans, Henri Poupaert, demeurant rue de la Redoute, s'était brûlé gravement aux jambes en tombant sur un tuyau de vapeur. M. le docteur Butruille, qui le soignait à domicile, a jugé nécessaire de le faire admettre à l'Hôtel-Dieu.

Vol d'une montre. — Vendredi matin, un journalier, Léopold Fontaine, demeurant à Lys, était occupé à un travail de terrassement dans un terrain sur la route de Lannoy. Avant de se mettre à l'ouvrage, il avait déposé ses vêtements sur le sol et n'y avait plus pris garde. Au moment de partir pour diner, il s'aperçut à sa grande surprise, en remettant son gilet, qu'il lui manquait sa montre et sa chaine. Ces deux objets en nickel représentent une valeur de trente-huit francs. Le pauvre ouvrier a déposé une plainte entre les mains de M. Vancostenoble, commissaire du 3e arrondissement.

Vol d'un... réveille-matin. — Au numéro 18 de la rue de Beaurewaert, chez M. Vandembrouck-Cornil, demeurait en garni un lillois, jeune homme d'une vingtaine d'années, du nom de Charles Duvinage. Mercredi matin, ce locataire indélicat a pris la fuite en emportant un réveille-matin, d'une valeur de cinq francs. Une plainte a été déposée contre lui au commissariat du 3e arrondissement.

Croix. — *Réunion du conseil.* — Le conseil municipal se réunira aujourd'hui samedi à 8 heures; voici l'ordre du jour :

1° Nomination des commissions; 2° Nomination de deux membres pour le bureau de bienfaisance; 3° Vote du budget supplémentaire en 1892; 4° Examen du plan d'ensemble des rues à ouvrir dans le quartier de l'église Saint-Pierre : 5° Reddition de l'exercice 1891 ; 6° Vote des ressources à inscrire au budget vicinal de 1893.

— *Arrestation d'un voleur.* — Avant-hier matin, deux *employés des douanes, de service au parc de Barbieux*, aperçurent un individu porteur d'un sac. Croyant avoir affaire à un fraudeur, les deux douaniers se mirent à sa poursuite : mais notre homme se mit à détaler à toutes jambes. Il put, après une assez longue course, être pris grâce à l'intervention d'un domestique nommé D... Le fraudeur opposa une vive résistance, et l'un des douaniers dut le menacer de son revolver pour arriver à le faire marcher.

Conduit à la prison de Croix, il déclara se nommer Hubaut être domicilié à Helchin (Belgique) et avoir volé les poules qu'il avait dans son sac chez M. Laurens, maréchal-ferrant, route de Lille à Croix.

Flers. — *Un incendie.* — Jeudi, vers 9 heures 1/2 du soir, une dizaine de consommateurs se trouvaient attablés à l'estaminet Hazebrouck Fréderue, au *Pont du Breucq*, chemin de la planche Epinoy. Tout à coup une femme fit irruption dans l'estaminet en criant au feu! au secours! Se rendre dans la rue fut, pour les consommateurs, l'affaire d'une seconde. Le feu s'était effectivement déclaré dans une chambre de l'estaminet : plusieurs passants et des voisins organisèrent les premiers secours pendant qu'on était allé chercher la pompe du village.

Celle-ci fut mise en batterie et, en peu de temps, on était maitre du feu. L'incendie avait déjà dévoré une partie de la toiture : les dégâts sont évalués à 2,500 francs.

Les pertes sont couvertes par une assurance. Les causes du sinistre sont totalement inconnues.

Communications diverses

« **Cœcilia roubaisienne** ». — On nous prie d'insérer la note suivante :

« La *Cæcilia roubaisienne* a l'honneur d'informer le public, que la tombola organisée en vue du concours de Tourcoing aura lieu le dimanche 29 mai, et ladite tombola sera précédée d'un concert.

» On commencera à 7 heures; aucun invitation ne sera envoyée à ce sujet. »

Les épaves du Conseil de révision. — Les objets suivants ont été oubliés à la Mairie par des conscrits, pendant les deux journées du Conseil de révision : trois flanelles, deux ceintures en cuir, un faux-col, une chaussette en laine, un calepin. Pour rentrer en possession de ses objets, on doit les réclamer au concierge dans le plus bref délai, avant qu'ils ne soient mis au rebut.

L'établissement thermal de St-Amand (Nord) est ouvert du 1er juin au 15 septembre,

Les maladies du système articulaire, telles que ! *rhumatisme articulaire, goutte, arthrites, coxalgies, ankyloses, hydarthroses*, etc. et les maladies du système musculaire : *Paralysies de diverses natures, rhumatismes musculaires, atrophies*, etc. y sont traitées avec succès par les bains de boues combinés avec l'hydrothérapie et l'eau en boisson,

Les cas de guérison ou amélioration obtenus sont considérables.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. **A. Grégoire**, directeur, 60827—62369

On peut se procurer le **plan de la Ville de Roubaix**, au prix de 0 fr. 40, à la librairie du *Journal de Roubaix*,

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

depuis 3 fr. le cent

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*.

WATTRELOS

Une noyée.— Vendredi, vers 9 heures 1/2 du matin, deux personnes longeaient le canal de Roubaix. Près de la ferme Deruelles elles aperçurent, flottant à la surface de l'eau, le corps d'une jeune fille. Ils se mirent aussitôt en devoir de la ramener, à l'aide de perches, sur la berge. C'était une jeune fille de Roubaix, nommée Maria Vansinjan, journalière, âgée de 17 ans, demeurant boulevard de Metz.

Cette enfant avait disparu du domicile de ses parents depuis trois jours : d'après ce qu'on nous dit, elle aurait déclaré à une de ses compagnes qu'elle partait se suicider à Wattrelos.

Un vol. — Des malfaiteurs encore inconnus ont pénétré, la nuit dernière, par effraction, dans le magasin de M. Lecomte, à la Vieille Place. Ils ont enlevé une certaine quantité de chocolat et l'argent que contenait le tiroir du comptoir, soit six francs environ.

Les épaves de la douane. — Le 1er juin prochain, à 8 heures du matin, M. Pierrot, receveur à Wattrelos, procédera à la vente de 277 kilogs 70 décagrammes de café en fèves, et de 5 kilogs 60 décagrammes de café torréfié, provenant des différentes saisies faites dans ces derniers temps par les employés de la brigade.

TOURCOING

Les premières communions au Lycée. — Cette cérémonie a eu lieu, jeudi, dans la chapelle de l'établissement, trop étroite pour la circonstance. Douze enfants faisaient leur première communion. Outre les parents de ces élèves, tous les professeurs et deux membres du conseil d'administration du Lycée, MM. François Masurel-Jonglez et Léon Monnier, assistaient à la cérémonie. L'administration municipale était représentée par M. Victor Hassebroucq, maire; Edouard Sasselange, adjoint, et François Masure, conseiller municipal.

La messe a été célébrée par M. l'abbé Cochez, aumônier du Lycée, qui a prononcé deux allocutions. Pendant l'office religieux Mme Bugniard a chanté un air religieux; un morceau de violon a été joué par M. Turbelin. Aux vêpres, dans l'après-midi, c'est M. Bailly qui a interprété deux jolies pages, avec sa virtuosité habituelle, le *Larghetto* de Mozart et une mélodie de Héquet.

Dans l'une de ses allocutions M. l'abbé Cochez a remercié l'administration municipale d'avoir rehaussé par sa présence l'éclat de cette belle cérémonie.

La confirmation. — La tournée de confirmation s'est continuée vendredi à Tourcoing, par Notre-Dame. C'est la première fois, pensons-nous, que des enfants d'autres paroisses de la ville n'aient pas été appelés à être confirmés, en même temps que ceux de Notre-Dame, mais Mgr Theuret, évêque de Monaco, que nous avons vu l'année dernière à pareille époque donner la confirmation et bénir les cloches de Saint-Christophe, s'est rendu cette année dans les autres églises.

Après le chant du *Veni creator*, Mgr est monté en chaire avec M. le doyen et il a fait successivement venir devant lui des enfants, garçons et filles, pris au hasard sur la liste. Il les a parternellement interrogés sur les points fondamentaux de la religion, les sacrements, etc.; et toujours les enfants qui ne paraissaient pas trop intimidés, ont répondu clairement et avec assurance. La cérémonie a eu lieu ensuite.

Mgr Theuret a aussi administré le sacrement de confirmation aux élèves du monastère de Notre-Dame des Anges.

L'après-midi, Mgr Theuret s'est rendu à Roubaix. Mgr Theuret est descendu au presbytère de Notre-Dame.

Aujourd'hui samedi à 7 heures du matin, confirmation au Collège et à 10 heures à Saint-Christophe. Mgr Theuret part ensuite pour Lille.

Concessions aux cimetières. — Voici une communication qui mérite l'attention de nos lecteurs. Le maire de la ville de Tourcoing informe ses concitoyens que dans un délai de 15 jours, à partir du 25 mai, les personnes dont les concessions de terrains sont expirées, doivent enlever les monuments ou signes de sépultures qu'elles y ont fait placer, ou user du droit de renouvellement de la concession, s'il y a lieu. Passé ce délai, l'administration les fera enlever d'office, aux frais et risques des concessionnaires.

Adjudications d'importants travaux communaux. — Il sera procédé le lundi 13 juin, à l'Hôtel-de-Ville, à l'adjudication de plusieurs travaux importants : Construction d'un aqueduc chemin du Virolois, devis 14,000 fr. ; rue à ouvrir entre le quai du Canal et la rue du Sentier, devis 12,000 fr. ; aqueducs le long des deux quais du Canal à partir de la rue de l'Espierre, jusqu'à l'extrémité vers Tourcoing, devis 10,000 fr.; rue Mitoyenne (rue Cadeau), reconstruction et élargissement de la chaussée, devis 10,800 fr. ; rue de l'Union, reconstruction et élargissement de la chaussée dans la partie comprise entre la rue Mitoyenne et la rue des Cinq-Voies, devis 17,000 fr.

Lundi 20 juin c'est l'adjudication des travaux de construction du groupe scolaire de la rue Fin de la Guerre : Ecole de filles et école maternelle avec habitations pour les institutrices. Les terrassements, maçonnerie, briques, pierres, enduits, sont évalués à 113,760 fr. Ceux de charpente-menuiserie, quincaillaria et zinc, 40,252 fr. 43 et ceux des couverture, pannes, plomb, gaz et eaux à 15,180 fr.13.

Service municipal des eaux. — On nous prie d'insérer la communication suivante :

« L'usine de secours du canal de Roubaix n'a pu être mise en activité le 27, faute d'eau dans le bief. Il est à prévoir que ce chômage se renouvellera fréquemment jusqu'au 15 juin, d'après les renseignements fournis par le service de la navigation. Les industriels qui disposent de citernes ou de réservoirs sont instamment priés de les remplir la nuit de manière à diminuer, pendant le jour, les puisages aux conduites publiques. L'usine de Bousbecque marche au complet mais ne peut fournir que 30,000 mètres cubes : or la consommation réclame 34,000 mètres cubes.»

Funérailles du maréchal-des-logis Lemettre. — Ainsi que nous l'avons annoncé, le corps du maréchal-des-logis Lemettre, qui a trouvé la mort au fort d'Aubervilliers, dans les douloureuses circonstances que l'on sait, a été ramené dans sa famille, et ses funérailles, bien touchantes, bien émouvantes, auxquelles toute la ville avait tenu à s'associer, ont eu lieu vendredi, à 10 heures, à Saint-Christophe. L'église était absolument comble, et la tristesse se lisait sur tous les visages.

FEUILLETON DU 29 MAI 1892. — N° 9

GEORGES, GEORGETTE & GEORGINA

Par Pierre NOËL

A la suite de cette complainte, il y en avait une autre dans laquelle une jeune mère trépassée, sortait de sa tombe au clair de la lune, pour laver les mains et le visage de ses enfants délaissés, et faire, avec eux, la prière.

Le bal auquel Georgette devait assister le soir même était un bal absolument mondain et la vanité seule l'y conduisait. Nulle relation de convenance ou d'affection ne la liait à la maîtresse de maison, sa réputation de femme du monde, si elle n'y paraissait pas, devait seule en souffrir. Georgette songeait à cela et trouvait le sacrifice tout aussi possible que méritoire. Elle fit dire au cocher de ne point apprêter la voiture, au valet de chambre de donner contre ordre au coiffeur. Elle-même veilla au transport du petit lit de Georgina, de la chambre de la bonne, à la place qu'il occupait autrefois. Puis Georgette, débout devant la bibliothèque où étaient rangés ses livres d'enfant et de jeune fille, examina les titres avec attention. Elle prit un volume, le remit en place, en prit un autre, le feuilleta et enfin, se décida pour *l'Education familière*, de Miss Edgeworth, dans lequel se trouve le joli conte de *La fée hirondelle*. Elle revint s'asseoir au coin du feu et demeura pensive ; une expression de douceur souveraine se répandit sur son visage. Elle attendit un peu, sonna pour défendre de recevoir et demander si Monsieur avait donné quelques ordres.

— Oui, Madame, il faut nettoyer la voiture pour ce soir, et cirer les sabots des deux chevaux bais.

— Monsieur a pris le coupé, devant aller au Jardin d'acclimatation.

— Monsieur est sorti à pied.

— C'est extrêmement loin ? Monsieur reviendra tard, ajouta la jeune femme avec une inflexion un peu vague, tenant du doute et de l'affirmative.

— Monsieur ne reviendra que pour le diner, dit le valet de chambre, qui avait comme tout domestique de bonne maison, parfaitement saisi la nuance.

— C'est bien; n'oubliez pas d'avertir le coiffeur et le cocher que je ne sortirai pas ce soir.

Le valet de chambre se dit :

— Monsieur donne l'ordre d'apprêter la voiture, et Madame de ne pas l'apprêter. Eh bien ! on fera ce que Monsieur veut... Madame se ravisera peut-être.

Georgette sortit à pied et revint avant le diner auquel elle donna un coup d'œil attentif mais plus calme.

Georges rentra, dina bien et de bonne humeur, ainsi que Georgina, dont le visage avait pris une teinte rosée, sous l'action bienfaisante du grand' air et de l'exercice. Elle apportait à sa marraine un bouquet de camélias roses et blancs encadrés de suaves violettes de Parme.

Réunis tous les trois dans le petit salon, Georges attira Georgina sur ses genoux, et dit à sa femme :

— Je crois qu'il n'est pas besoin de contes pour endormir la Ninette ce soir, je l'ai fait marcher vite et longtemps.

— J'avais choisi une petite histoire que j'aimais beaucoup à son âge, reprit timidement Georgette, je voulais la lire à Mignonne.

Merci, elle pourra maintenant la lire avant de s'endormir, et vous serez plutôt libre de préparer votre toilette.

Georgette remit tranquillement le livre sur la cheminée.

— Je ne sors pas ce soir.

— Vous ne sortez pas, reprit Georges d'un accent beaucoup moins calme que celui de sa femme.

— Non.

— Etes-vous malade?

— Non, gt-elle avec un sourire gracieux. Je vais coucher Georgina.

— Mais Jeannette prendra ce soin... Voyez, elle dort sur mes bras.

En effet, Georgina, la tête penchée sur le bras de son oncle, fermait déjà les yeux.

— Veuillez sonner: Jeannette l'emportera.

Georgette remua négativement la tête, et, se levant, elle tendit les deux bras.

— Je l'emporterai moi-même.

— Non, non, dit avec beaucoup d'étonnement Georges.

— Alors, venez.

Georges, portant Georgina, se leva péniblement et se dirigea vers la chambrette de Jeannette, en passant par celle de sa femme. Un feu clair y brillait et Georgette qui l'avait devancé, assise sur une petite chauffeuse, préparait les vêtements de nuit de l'enfant.

— Posez-là avec précaution sur mes genoux, je veux la déshabiller sans qu'elle s'éveille.

Georges se retournant vit le petit lit dressé comme autrefois, avec les [illegible] rideaux blancs, l'oreiller garni de dentelles.

— Oh ! vous pouvez la réveiller, Georgette, elle sera si heureuse de se retrouver ici...

— Non, non, laissez-moi faire : demain matin, en ouvrant les yeux, sa joie sera plus vive... J'attendrai son premier sourire.

— Vous êtes bonne, dit Georges, penché vers sa femme comme aux meilleurs jours.

— Je crois que je vous aime beaucoup, murmura-t-elle avec conviction et simplicité.

Et, tendant au feu les petits pieds roses de Georhina, elle garda le silence. Puis se levant, avec l'enfant sur les bras, et marchant vers le petit lit, elle se tourna du côté de son mari en souriant avec une grâce malicieuse.

— Eh bien ! vous êtes un mauvais serviteur, écartez donc les rideaux et les couvertures.

Georhes se prêta de son mieux, mais avec une certaine gaucherie, aux désirs de Madame. L'enfant ne s'éveilla pas. Georgette plia les petits vêtements, passa dans le salon où Georgee la suivit. Elle avança un peu le fauteuil de son mari et plaça le sien à l'autre angle de la cheminée. Tous deux se taisaient. Georgette avait les yeux baissés et Georges la regrrdait avec une curiosité attendrie. Le souffle de Georgina s'entendatt au loin, paisible et régulier.

— Comme elle dort bien. dit Georgette.

Oui, répondit Georges avec distraction, préoccupé qu'il était, déjà, d'autres impressions.

— J'ai été lui acheter un petit nécessaire et un bureau très commode. Il fait encore froid, elle prendra ses leçons, et fera ses devoirs dans ma chambre.

— Où donc est tout cela?

— Jeannette doit les apporter demain matin... ou ce soir, si vous l'aimez mieux.

— Ce soir, si vous le voulez bien, ajouta Georges presque tout bas.

— Ce soir, dit-elle en riant, soit.

Georgette sonna afin que Jeannette mît tout en ordre.

La bonne fille rentra [illegible] portant une gerbe d'éliotropes, de gardénias, de splendides orchidées. Georgette, d'un geste vif, péremptoire, écarta la gerbe.

— Renvoyez ces fleurs, et dites que, désormais, je n'en veux d'aucune sorte, leur odeur me fait mal... J'aime tant celle-ci...

Et se penchant vers le bouquet de Georgina pour le respirer, elle le baisa doucement. Une larme ou bien une goutte de rosée scintilla sur le blanc pétale d'un camélia... Nous ne savons, mais Georges dut le savoir mieux que nous.

— Qu'avez-vous, Georgette, dit le jeune mari, très doucement et tout bas, après un court silence.

— J'ai, mon ami, que je ne puis supporter votre regard triste et froid. Pour être heureuse, il me faut votre bonheur. Je puis goûter une joie si cette joie n'est pas vôtre. Je m'étourdissais pour ne pas sentir ma souffrance, mais j'ai trouvé le moyen... et maintenant je suis calme et heureuse...parce que je vous sais heureux. Mon cœur tressaille de votre joie. Ma vie est comme centuplée et pourtant plus tranquille.

Alors s'échangèrent d'intimes sentiments que le souvenir de la bénédiction nuptiale, l'intervention du bon prêtre avaient de nouveau consacrés.

Le lendemain, la surprise de Georgina, ses rires joyeux, perlés comme le gazouillement d'une fauvette, ses bras tendus avec amour, ses élans de cœur qui la portaient sans cesse à baiser les mains, la robe de sa marraine, à la regarder avec une tendresse caressante, ces ineffables expressions d'un cœur naïf et aimant, pénétraient Georgette d'un sentiment extrêmement agréable.

Georgina, à la vue de son nécessaire qu'elle baisa de son bureau qu'elle ouvrit et ferma plusieurs fois avec de petits cris d'extase, pour contempler le buvard, son papier rose, l'écritoire à pompe aspirante, le porte-plume en palissandre qui semblait si bon, l'essuie-plume représentant un joli petit [illegible] aux yeux brillants cachés dans le chien au nez et [illegible] de toute nuance, poil noir et tout frisé, des cahiers de [illegible] avec des titres or et azur, du papier avec des initiales. O joie ! toutes les manifestations d'une reconnaissance enfantine furent très douces au cœur de Georgette.

Quelques jours après, elle pria Georges d'accompagner Georgina à la messe de Saint-Germain-des-Prés.

— La distance qui sépare notre hôtel de l'église est précisément ce qu'il faut pour procurer à notre enfant un exercice salubre autant que matinal. Je crois que cela vous fera, aussi, beaucoup de bien, dit-elle en souriant.

Georgina fut extrêmement heureuse de prier dans ce sanctuaire vénérable et de reprendre les habitudes pieuses de sa mère. Georges était heureux, aussi de l'initiative de Georgette, et consolé de tenir vraiment la place de sa sœur qu'il aimait toujours.

En sortant de l'église, Georgina parlait aux petits oiseaux, réfugiés dans les arbres du joli square. Peu à peu, elle s'enhardit et s'adressa aux enfants qui, ainsi que les petits oiseaux, venaient tous près de la maison de Dieu, chercher le soleil, les fleurs l'ombre mouvante des feuillages et l'air pur.

— Oh ! parrain, comme on a bien fait de mettre ainsi près de la maison de Dieu, ces charmantes choses qu'il a crées pour nous. Je voudrais donner aux petits enfants ..., leur offrir mon dessert. Le voulez-vous, parrain ?

— Certainement, répondit le parrain enchanté. Immédiatement il acheta des gâteaux, des fruits, Georgina les distribua. Elle s'approcha timide et tendre, souriante aussi. Tout d'abord silencieuse, immobile devant les enfants, elle s'enhardit, présentant les gâteaux, les sucreries, les invitant à les manger. Un quart d'heure à peine écoulé, elle savait leurs noms, leurs demeures, et, les saluant d'un geste amical, leur disait : à demain.

(*A suivre.*)

PIERRE NOEL.